

LE MESSAGEUR SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFERIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air - NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Cheques-Postaux 208-78 Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Un Esprit ! Des Actes !

Gémir et attendre n'ont jamais été une attitude de chrétien. Faire gros dos devant la crise, cela n'est pas de nous. A. Auffray le disait ici même, l'autre jour, et j'y reviens pour préciser l'esprit et les gestes que la deux fois millénaire tradition de l'Eglise nous commande.

La solution profonde de la crise mondiale est dans un front unique des peuples pour harmoniser de nouveau la production et la répartition des richesses. Tous en conviennent, à l'heure même où les nations se préparent à se barricader plus étroitement que jamais.

Mais, en attendant qu'on y vienne, et les catastrophes, s'il le faut, nous y forceront bien, la misère augmente. Oh ! comme il retentit à nos oreilles, le cri de douleur du Saint-Père.

Il y a deux manières d'y répondre : un état d'esprit et un acte. A chacun de faire son choix, car chacun peut quelque chose.

Un état d'esprit ? C'est un esprit de résistance aux raisonnements pessimistes des intéressés. Un acte ? C'est un sacrifice. Comme cela sonne bien pour un chrétien.

Vie chère, loix sociales, salaires, chômage, quatre domaines où ces deux vertus, confiance et générosité, ont à s'exercer.

Si, malgré le resserrement des affaires, le coût de la vie a tant de peine à baisser, c'est peut-être que dans le commerce on ne réalise pas en général le caractère exceptionnel du moment que nous traversons. On ne se résigne pas à une perte, on même à un simple manque à gagner. Les vaches maigres, c'est bon pour l'histoire sainte. Il faut pourtant savoir faire des moyennes.

Et l'on devait avoir fait des réserves. On n'en a pas fait, c'est évident ; à voir le luxe inouï et les dépenses sans bornes auxquelles se sont livrés beaucoup qui travaillaient bien, on ne s'étonne plus de voir tout à coup sur la paille des gens qui comptaient hier dans leur garage quatre automobiles.

Des réserves ? En quelles valeurs les investir ? me dit-on. Eh ! oui, nous vivons dans l'atmosphère vicieuse de la spéculation. Là encore, le problème dépasse l'individu et l'Etat ne remplit pas son rôle. Mais nous en sommes ici à l'individu qui doit se défendre en attendant, et nous disons au vendeur chrétien : « Il faut héroïquement gagner moins ou peut-être pas du tout, pour un temps ; il faut un déclinement à la baisse des prix. Ne stockez pas, vendez ; vous y trouverez finalement votre compte ».

Et à l'acheteur qui, lui aussi, a sa part de responsabilités, pour qui, après la guerre, rien ne fut assez cher, et rien ne coûta assez cher, et pour lequel la production a eu le tort de s'équiper comme si cette folie devait toujours durer, à l'acheteur nous disons : « Pas d'exécutions, pas de panique qui augmenterait le malaise ; afin de hâter la reprise, que chacun ne retire pas de la circulation l'argent que sa fortune lui permet d'y mettre ».

Les loix sociales ? Bouc émissaire de la crise. Loi de huit heures, assurances sociales, bientôt allocations familiales : voilà, dit-on, ce qui charge l'industrie et provoque les hauts prix.

Bon ; mais en Amérique, la protection du travail n'existe pas, l'assurance sociale n'existe pas. Et cependant la crise économique y est née.

Chez nous, ceux de ma génération se souviennent des grèves sanglantes de jadis, des fusillades de Fourmies, plus tard de Villeneuve-St-Georges. Pensons-nous assez à la tranquillité sociale dont nous avons joui depuis, surtout après la guerre, et n'est-ce rien d'avoir fait, à l'aide de ces loix, l'économie d'une révolution ? N'ont-elles pas servi le « bien commun » dont Pie XI dit précisément, dans la *Quadragesimo anno*, que ses

exigences sont les règles même de la justice sociale ?

Non. La justice sociale n'est pas la cause de la crise. La trêve des armements nous apporterait autrement plus d'économies. Mais on ne réclame que la trêve de la justice sociale.

La question des salaires est liée à celle des conditions de travail et des loix sociales et, comme elles, ils sont remis en cause.

Dans la baisse générale des valeurs, dit-on, s'ils restaient seuls intangibles, cela équivaudrait à les revaloriser. Le niveau de la vie doit baisser pour les ouvriers comme pour tous.

S'il faut diminuer le coût de la vie, ajoute-t-on, c'est-à-dire les prix de vente, c'est au prix de revient qu'il faut s'attaquer d'abord, et les salaires sont des éléments importants du prix de revient.

Enfin, et voici l'argument décisif, la réduction des salaires serait un appel à la main-d'œuvre que l'industrie pourra plus facilement employer.

Raisonnements. Prévisions. Sont-ils justes ? Se réaliseraient-elles ? C'est l'avenir avec tout son incertain.

Mais les faits présents, les voici. Le travail est-il responsable de la crise ? Qui l'osera dire ? Ferez-vous retomber sur le travailleur les conséquences d'une situation qu'il n'a pas créée ?

Et puis, pour justifier le salariat on a toujours invoqué son caractère de forfait, c'est-à-dire que pour un taux fixe dans la répartition des produits, le travailleur est soustrait à tout risque de perte... comme à toute chance de gain d'ailleurs ; on l'entendait ainsi aux jours de prospérité. Alors, aux jours de revers, subira-t-il le mauvais sort ?

Enfin, s'il est une chose à ne pas restreindre en temps de crise, c'est le pouvoir d'achat du consommateur, et nous lui avons fait appel tout à l'heure. Mais le consommateur, c'est l'ouvrier, et l'ouvrier, c'est même la classe la plus nombreuse des consommateurs. Ne restreignez donc pas la puissance d'achat de la classe la plus nombreuse de la production à l'individu qui doit se défendre en attendant, et nous disons au vendeur chrétien : « Il faut héroïquement gagner moins ou peut-être pas du tout, pour un temps ; il faut un déclinement à la baisse des prix. Ne stockez pas, vendez ; vous y trouverez finalement votre compte ».

Et à l'acheteur qui, lui aussi, a sa part de responsabilités, pour qui, après la guerre, rien ne fut assez cher, et rien ne coûta assez cher, et pour lequel la production a eu le tort de s'équiper comme si cette folie devait toujours durer, à l'acheteur nous disons : « Pas d'exécutions, pas de panique qui augmenterait le malaise ; afin de hâter la reprise, que chacun ne retire pas de la circulation l'argent que sa fortune lui permet d'y mettre ».

De deux façons. D'abord en ne répondant pas comme je l'ai entendu : « Alors, vous voulez faire comme l'Angleterre et entretenir des paresseux ; et vous voulez surcharger le contribuable ».

Comme l'Angleterre ? On peut profiter de la leçon et il y a des précautions à prendre. Mais il y a aussi la misère.

Quant aux charges, réfléchissons. Quand notre industrie ou notre agriculture est menacée par les bas prix de l'étranger, par un dumping, on fait des tarifs protecteurs, on fait des contingentements, mais autant en coûtant sur le marché intérieur.

Et lorsqu'une industrie qu'on regarde comme nationale se trouve en difficulté, on vient à son secours, on renfloue une Aéropostale ou une Transatlantique. Tout cela ce sont des charges pour l'Etat.

Alors si le chômage de l'industrie doit être combattu par les douanes, les tarifs, les commandes que les administrations publiques tiennent en réserve (il y en a pour 3 milliards en perspective), le chômage du travail serait-il le seul dont les charges seraient insupportables à la fortune publique ?

Au Comité National de la C. F. T. C.

Le Comité national de la C.F.T.C. a tenu sa 45^e session à Paris, le 11 octobre. Notre camarade Bachelier, propagandiste ouvrier de l'U. R., y représentait notre région.

Les communications faites au nom des Unions régionales et des Fédérations de métiers ont mis en relief les beaux résultats obtenus depuis six mois, par la propagande et l'action syndicales, malgré les difficultés de la crise économique. Mentionnons les efforts accomplis à Dunkerque, Troyes, Saint-Dizier, Caen, Cherbourg, Saint-Nazaire, Tréazé, Saumur, Bordeaux et Pau. Signalons aussi le regain d'activité de la Fédération française des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine.

Le Comité a entendu un rapport de Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., sur la question du coût de la vie ; et il a adopté ses conclusions concernant la baisse du coût de la vie.

A son avis, la crise de production étant surtout causée par une exagération des prix de revient, il faudrait chercher le remède à la situation pénible du travailleur dans la fixation d'un salaire qui soit en rapport avec le coût de la vie ; notre premier travail doit donc être l'étude des moyens à employer pour arriver à la baisse du coût de la vie, vraie solution de la crise actuelle ; dans ce but, Zirnheld proposait le plan suivant :

- 1^o Recueillir une documentation précise sur les méthodes de travail des commissions du coût de la vie ;
- 2^o Poursuivre l'enquête nécessaire pour servir de base à une étude destinée à fixer la relation entre le coût de la vie et les salaires ;
- 3^o Etablir les prix à la production et à la consommation pour le pain, la viande et le vêtement ;
- 4^o Etudier les moyens à employer en vue de susciter les collaborations nécessaires (industriels, commerçants, agriculteurs) pour une campagne en faveur de la baisse du coût de la vie ;
- 5^o Etudier les moyens de contrôle et les sanctions à obtenir des Pouvoirs Publics.

D'autre part, étant donné que si notre ami Tessier a été désigné pour faire partie de la Commission Economique Franco-Allemande, c'est au titre de « l'économie nationale » et qu'ainsi, les Syndicats chrétiens de France ne sont pas directement représentés au sein de cette Commission, le Comité National a émis le vœu suivant :

Considérant qu'on ne saurait résoudre les problèmes d'ordre économique qui se posent à l'heure actuelle entre les nations, sans le concours des représentants des travailleurs, intéressés au premier chef à la marche normale de la production ou à la juste répartition des produits ;

Considérant, d'autre part, que les syndicalistes chrétiens apporteront à l'étude et à la discussion de ces problèmes des principes et des méthodes qui sont les meilleurs garants d'ordre social et de progrès économique ;

Considérant, d'ailleurs, que les syndicats chrétiens d'Allemagne seront représentés dans le Comité Economique Franco-Allemand en voie de constitution ;

Emet le vœu :
Que les syndicalistes français soient également représentés, dans ce Comité.

Donc, de la part des catholiques, pas d'opposition irraisonnée et déraisonnable aux mesures contre le chômage.

Mais, en plus de cette attitude favorable à une législation nouvelle, on attend encore de nous des Comités de secours, mieux encore, des Comités qui donnent du travail. Nous aussi, catholiques, nous avons un outillage qui nous manque et des églises à construire.

Un état d'esprit des actes. Qu'on nous voie au premier rang de ceux qui s'arc-boutent contre le malheur des temps.

On nous calomnie quand on nous confond avec trop de gens qui, pour masquer leur immobilité, s'abritent sous notre nom.

JOSEPH ZAMANSKI.
(La Croix, 2-12-31).

Deux grands réalisateurs

Elle meurt, la vieille garde de la protection légale des travailleurs.

Dans l'intervalle de quelques jours, le monde vient de perdre deux de ses grands citoyens, deux des fondateurs de l'œuvre sociale internationale, Mgr Nolens et Arthur Fontaine.

Tout le monde connaît ces deux travailleurs de la première heure, ces deux champions de la législation sociale et c'est avec une profonde émotion que nous constatons la perte cruelle que la mort de ces hommes constitue pour l'Organisation internationale du Travail et par là même pour la classe ouvrière.

Mgr Nolens, docteur en droit, docteur en sciences politiques, professeur de législation ouvrière à l'Université d'Amsterdam (1909-1925), président de la fraction catholique de la Chambre des Députés, dont il fut membre depuis 1896, protonotaire apostolique, ministre d'Etat, président du Conseil des Mines, président du Conseil supérieur du Travail, du Conseil du chômage et de nombre de Commissions officielles, depuis Washington (1919) jusqu'à la dernière Conférence Internationale du Travail, président de la délégation des Pays-Bas, fut un des hommes qui, toute leur vie, ont travaillé pour le bien-être de la classe ouvrière par la protection légale et par la création d'un droit du travail.

Le 1^{er} septembre, en présence du gouvernement et des autorités de l'Etat et de l'Eglise, des chefs de tous les grands politiques, ses dépouilles mortelles furent portées au tombeau par des mineurs catholiques du Limbourg, dont il avait fondé le premier syndicat. Les mineurs du monde entier dont il a défendu les droits et le bien-être jusque dans les derniers jours de sa vie fructueuse, les travailleurs de tous les pays, qui lui doivent tant, n'oublieront pas sa mémoire.

Le lendemain des funérailles de Mgr Nolens, nous avons appris le décès de M. A. Fontaine, président du Conseil d'Administration du B. I. T. et, comme Mgr Nolens, un des ouvriers de la première heure qui, jusqu'au dernier souffle, fut fidèle à l'œuvre de la paix sociale.

Comme Nolens, il fut parmi les fondateurs de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Avec le ministre italien Luzzatti il négocia et signa en 1914 le premier traité bilatéral de travail connu depuis comme le traité Fontaine-Luzzatti. Il participa à la préparation des conventions internationales de Berne. Et lorsqu'en 1919, à la Conférence de la Paix, une commission fut chargée de l'examen de la législation internationale du travail, commission qui a préparé la partie XIII des Traités, Arthur Fontaine fut le secrétaire général.

Président de la délégation française, il y contribua avec Nolens et Mahaim à l'adoption de la convention des heures de travail.

Il fut le premier président du Conseil d'Administration du B. I. T., où il occupa le fauteuil présidentiel avec un prestige et une autorité, qui ne furent égales que par son amabilité et son dévouement à la cause de l'organisation.

Le chapitre III, concernant le syndicalisme chrétien, contient, entre autres, ces deux déclarations intéressantes à noter :

L'année 1913 vit naître une fédération nationale d'employés chrétiens : elle groupait, en 1929, 159 syndicats, avec 32.000 membres, — plus que n'en comptent, réunies, les deux fédérations d'employés de la C. G. T. et de la C. G. T. U.

Contrairement à la créance commune, le syndicalisme chrétien n'est pas un syndicalisme jaune, à la solde du patronat. A l'occasion, quand la conciliation a échoué, il ne recule pas devant la grève. On l'a vu à Paris en 1923 (grève de la couture), en 1925 (grève de la banque) ; on l'a vu récemment dans le Nord où son activité fut dénoncée à Rome par le patronat catholique. Les anciens, parmi nous, n'ont pas oublié les formidables grèves de la Ruhr, en 1906, où les « chrétiens » fraternisaient avec les « rouges ». Mais la grève n'est pour le syndicalisme chrétien que l'ultima ratio.

LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Pour la cinquième fois, le Comité national de défense contre la tuberculose a mis en vente, pendant le mois de décembre, le « Timbre antituberculeux » sous la forme de la nouvelle vignette « De l'air pur ».

Nous engageons vivement nos lecteurs, syndiqués et sympathisants, à continuer de donner leur concours généreux et dévoué à une propagande dont les résultats sont si bénéficiaires.

SYNDIQUES, SOYEZ SYNDICALISTES ! NE DONNEZ PAS VOTRE DÉMISSION POUR UNE QUESTION DE PERSONNES

Gaston TESSIER est nommé membre de la Commission économique franco-allemande

C'est avec une grande satisfaction que nous avons trouvé sur la liste des membres de la Commission Economique Franco-Allemande, le nom de notre ami Gaston Tessier.

Nous regrettons, toutefois, que le Secrétaire général de la C. F. T. C. soit entré à la Commission au titre, assez incertain, de l'économie générale, alors qu'il est normalement désigné pour représenter les organisations ouvrières, représentation qui ne devrait pas être le monopole de la C. G. T.

Gaston Tessier est, en effet, et depuis longtemps, membre du Conseil Supérieur du Travail, où il est élu par l'énorme majorité des Syndicats Chrétiens d'Employés, alors que la C. G. T. n'a jamais été assez puissante pour disputer sérieusement ce siège.

Nous sommes heureux de présenter nos bien sincères félicitations à notre ami Tessier pour cette nomination qui fait surtout honneur à sa valeur personnelle.

Opinions socialistes sur le syndicalisme chrétien

Dans un article du *Populaire* du 10 septembre, consacré au Congrès de la C. G. T., M. Jean Zyromski fait cette constatation :

Elle (la C. G. T.) peut se féliciter aujourd'hui d'être, sans contestation possible, l'organisation la plus représentative des travailleurs français.

Néanmoins, l'état de division ouvrière qui subsiste constitue pour l'ensemble du prolétariat français une cause de faiblesse organique très grave. Malgré ses progrès, la C. G. T. ne groupe encore qu'un faible pourcentage d'ouvriers surtout dans certaines branches de l'industrie privée les plus fortement concentrées ; étant donné le développement de l'idée syndicale parmi les travailleurs des services publics, développement évidemment heureux et utile, il y a là un élément de déséquilibre qui a été déjà souligné plusieurs fois par les camarades.

Enfin, il faut noter que le syndicalisme chrétien poursuit ses progrès de son côté et qu'il obtient des résultats intéressants dans certaines corporations d'employés, notamment.

La Vie du Parti, supplément mensuel du *Populaire*, a publié une étude de l'office de documentation et de propagande sur « Catholicisme social et socialisme ».

Le chapitre III, concernant le syndicalisme chrétien, contient, entre autres, ces deux déclarations intéressantes à noter :

L'année 1913 vit naître une fédération nationale d'employés chrétiens : elle groupait, en 1929, 159 syndicats, avec 32.000 membres, — plus que n'en comptent, réunies, les deux fédérations d'employés de la C. G. T. et de la C. G. T. U.

Contrairement à la créance commune, le syndicalisme chrétien n'est pas un syndicalisme jaune, à la solde du patronat. A l'occasion, quand la conciliation a échoué, il ne recule pas devant la grève. On l'a vu à Paris en 1923 (grève de la couture), en 1925 (grève de la banque) ; on l'a vu récemment dans le Nord où son activité fut dénoncée à Rome par le patronat catholique. Les anciens, parmi nous, n'ont pas oublié les formidables grèves de la Ruhr, en 1906, où les « chrétiens » fraternisaient avec les « rouges ». Mais la grève n'est pour le syndicalisme chrétien que l'ultima ratio.

En attendant que ces mesures aient leur plein effet et diminuent le nombre des travailleurs sans emploi, le Bureau demande :

Que la mise en état des lotissements soit poursuivie ;

En attendant que ces mesures aient leur plein effet et diminuent le nombre des travailleurs sans emploi, le Bureau demande :

Que la mise en état des lotissements soit poursuivie ;

Que les fonds municipaux de chômage soient institués là où ils n'existent pas encore.

Enfin, le Bureau Confédéral insiste auprès des groupements confédérés pour qu'ils organisent des caisses syndicales de chômage, et pour qu'ils rappellent aux travailleurs combien il est imprudent, surtout dans les circonstances actuelles, de changer de localité sans être en possession d'un contrat d'emploi.

Assemblée Générale des Conseillers de l'Union Régionale le 20 Décembre 1931

Nous prions tous nos Syndicats de déléguer le plus grand nombre possible de membres de leur Conseil Syndical, à l'Assemblée générale de tous les Conseillers Syndicaux de l'Union Régionale (Art. 17 des Statuts), qui aura lieu le dimanche 20 décembre, au siège social, 6, rue de Bel-Air, à Nantes.

La réunion se fera le matin, à 9 h. 45 très précises, et l'après-midi après le déjeuner.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — 2. Revue de l'activité de l'U. R. et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre. — 3. Rapport financier : a) de l'U. R. ; b) du *Messageur Syndical*. — 4. Compte-rendu du Comité National d'octobre. — 5. Congrès National de St-Nazaire. — 6. Concours de recrutement. — 7. Campagne d'abonnements au *Messageur Syndical*. — 8. Programme d'action pour 1932. — 9. Organisation d'une grande tombola Régionale, au bénéfice des œuvres d'entraide de l'U. R. et des Syndicats. — 10. Renouvellement du Bureau (Art. 13 des Statuts). — 11. Questions diverses.

Prière à chaque Syndicat d'adresser au Secrétariat de l'U. R. sans faute, pour le mercredi 16 décembre :

1^o Le questionnaire et le pouvoir habituels, dûment remplis ;

2^o Un compte-rendu succinct de son activité depuis le 20 septembre, portant notamment sur ce qui a été organisé pour la Propagande et le recrutement.

NOTA. — Le déjeuner aura lieu au 6, rue de Bel-Air ; prix : 12 francs. Comme il importe que l'on soit juché en temps voulu sur le nombre des convives, prière encore une fois de répondre sans faute pour le mercredi 16 décembre.

Etant donné l'importance des questions, surtout dans la période de crise économique que nous subissons, nous croyons pouvoir compter sur une large représentation de chaque Syndicat.

Les Syndicats Chrétiens et le Chômage

Le Bureau de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni le 4 novembre, se référant à ses déclarations antérieures qui préconisaient un certain nombre de réformes en vue d'atténuer les répercussions du chômage,

Emet le vœu :

Que les crédits demandés par le Gouvernement pour la mise en application d'une tranche du plan d'outillage national, soient votés par le Parlement dans un délai aussi bref que possible ;

Que l'exécution du programme d'habitations à bon marché ne soit pas ralentie ;

Que la mise en état des lotissements soit poursuivie.

En attendant que ces mesures aient leur plein effet et diminuent le nombre des travailleurs sans emploi, le Bureau demande :

Que la mise en état des lotissements soit poursuivie ;

Que les fonds municipaux de chômage soient institués là où ils n'existent pas encore.

Enfin, le Bureau Confédéral insiste auprès des groupements confédérés pour qu'ils organisent des caisses syndicales de chômage, et pour qu'ils rappellent aux travailleurs combien il est imprudent, surtout dans les circonstances actuelles, de changer de localité sans être en possession d'un contrat d'emploi.

... Tous ces noirs Saboteurs des âmes...

« Tous ces noirs saboteurs des âmes, qui, sous le prétexte du Christ, pénètrent partout, semant sous leurs pas, introduisant la haine dans les cœurs des enfants et la discordie dans les familles, cherchant à asservir l'homme en l'abrutissant dès l'enfance, par tous leurs dogmes, par tous leurs mystères incohérents et dont les mirages frappent tant l'imagination de ces petits âmes, qui, à un âge encore inconscient, ne peuvent discerner le vrai du faux... »

Voilà ce que lisaient cette semaine, à côté de communiqués concernant leur profession, les ouvriers cégétistes de la Loire-Inférieure, dans leur abominable feuillet, *Le Travailleur de l'Ouest*.

Catholiques fourvoyés à la C. G. T., qui soutenez ce torchon de vos deniers, comprenez-vous enfin ?

Et vous, les autres catholiques, « bien placés parfois, à qui nous avons demandé un abonnement de soutien, restés sans réponse jusqu'ici, hésitez-vous encore ?

De nombreuses adhésions à nos syndicats chrétiens nous sont parvenues encore ce mois-ci, et plusieurs nouveaux abonnements de soutien nous ont été procurés ce mois-ci.

Et merci à ceux qui l'entretenaient dans les semaines qui vont suivre.

Les Assurances Sociales Un an après

Notre ami M. Jean Lerolle, Député de Paris, écrit, dans la revue « Politique » de Septembre :

Sauf en ce qui concerne l'agriculture, le nombre des immatriculations (9.441.000) est supérieur aux prévisions les plus optimistes.

Sur les 800 caisses primaires de répartition rapidement créées pour le jeu de la loi, 713 sont privées. Les 87 caisses départementales groupent 5.226.000 assurés, tandis que les caisses privées n'en réunissent que 4.215.000.

Succès donc qui serait beaucoup plus complet s'il n'y avait pas trop souvent un écart exagéré entre la note du médecin et la somme remboursée par la caisse, d'ailleurs avec une lenteur extrême.

D'où nécessité de révision du tarif de responsabilité, d'une large décentralisation des caisses, d'une augmentation des frais de gestion, d'une équitable répartition nationale des charges des caisses-maternité.

L'avenir des Assurances Sociales en France ? Il est prématuré de le dessiner, mais le départ est correct. Des réformes sont nécessaires certes, des efforts de propagande utiles notamment chez les ruraux, mais on ne saurait plus remettre en question les principes sur lesquels notre système d'Assurances Sociales a été fondé.

Nous faisons nôtres les principales observations de M. Lerolle.

Nous ajouterons l'opinion d'un certain nombre de nos camarades : d'ores et déjà les assurances sociales ont permis, à ces camarades, de se donner à eux-mêmes ou donner à des membres de leur famille, les soins dont ils auraient été incapables, livrés à leurs seules ressources, de supporter les frais.

Plusieurs maladies ont ainsi coûté des milliers de francs à la Caisse d'Assurances Sociales et seulement deux ou trois cents francs, parfois moins, aux intéressés. Cela va encore plus loin lorsqu'il s'agit de maladies très longues. Un camarade de nous a déclaré que, sans les assurances sociales, il n'aurait jamais pu donner, à sa petite fille, les soins qui ont permis de la sauver.

Donc, qu'on apporte aux Assurances Sociales, les réformes qui s'imposent, mais qu'on n'en remette plus jamais le principe en question.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

La Neutralité Cégétiste

En même temps qu'il lance des appels pour la réalisation de la fusion des syndicats au sein de la C. G. T., l'organe de la C. G. T., continue de donner des preuves de sa neutralité et de son respect des convictions de ceux que l'on voudrait attirer sur le navire cégétiste.

A propos des déclarations d'un député socialiste partisan du droit commun pour les congréganistes, Mme Alice Jouenne, dans un article du *Peuple* du 24 septembre, intitulé « Nourritures philosophiques », demande de s'expliquer afin de ne laisser aucune obscurité dans l'esprit des lecteurs.

Nous sommes tous pour la liberté absolue de pensée, déclare Mme Jouenne ; chacun, en tant qu'individu, peut penser comme il lui plaît et se livrer aux mille fantasmagories de son imagination, mais à la condition cependant de ne point vouloir imposer tout le mystère de ces fantasmagories à son voisin, sous prétexte que ce mystère est la vérité.

Après avoir rappelé que les Combes et les Waldeck-Rousseau, et tous nos grands maîtres en syndicalisme n'ont jamais combattu la liberté de pensée individuelle, Mme Jouenne, partant de ce fait que :

Lorsqu'une communauté philosophique manifeste pour s'imposer en tant que groupe, c'est qu'elle a un but de propagande, estime qu'il est juste de ne point tolérer des forces collectives qui tendent à dogmatiser puis à détruire notre liberté de pensée.

Pour expliquer son attitude, Mme Jouenne proclame qu'il n'y a rien de dangereux comme de propager des conceptions qui ne reposent que sur des hypothèses métaphysiques.

Serait-ce logique que, d'une part un gouvernement laïque ait des éducateurs qui essaient, à l'aide des méthodes scientifiques et expérimentales, de former des cerveaux aux lumières d'une vérité logique et sans conteste et que, d'autre part, il permette que ces mêmes cerveaux reçoivent des affirmations toutes gratuites, sans logique, sans expérimentation universelle, sans preuves, sans aucune base ?

Si, plus tard, ces jeunes cerveaux ont quelque penchant (et nous ne le souhaitons pas) pour quelques divagations ou quelques méthodes philosophiques, nous ne leur interdisons aucun de ces domaines dès l'instant qu'ils n'en font aucun terrain de propagande collective. Mais, en bonne foi, pouvons-nous, officiellement, autoriser un dogmatisme qui va à l'encontre de la vérité évidente et de la liberté de pensée ?

Ceux qui veulent, par leur action collective, imposer des vérités métaphysiques, révélées ou imaginées, sont les ouvriers des ténèbres. Et jamais l'obscurité ni le dogme ne pourront devenir un droit commun dans notre humanité.

Pour quelqu'un qui se proclame partisan de la liberté absolue de pensée, voilà, n'est-il pas vrai, une singulière façon de traiter ceux qui entendent user de cette liberté, sans être pour cela des « ouvriers des ténèbres ».

D'autre part, *Le Peuple* du 27 septembre publiait l'appel suivant :

Aujourd'hui dimanche, à cinq heures de Bonnières, à 15 heures, aura lieu la commémoration de la mort de Marcel Sembat et de Georges Agutte, son épouse.

Le parti socialiste, la C. G. T., la Ligue des Droits de l'Homme, le Grand Orient de France seront représentés à cette manifestation du souvenir.

Les militants des organisations ouvrières sont invités à se rendre nombreux à cette cérémonie.

Certains pourraient peut-être estimer qu'en la circonstance la C. G. T. s'associe à des groupements qui font, « dans les ténèbres », de la propagande collective pour des idées philosophiques.

A CEUX QUI SAVENT DESSINER

En vue de donner un caractère plus attrayant à notre journal, nous avons l'intention d'encadrer le nom de chaque localité où nous avons des syndiqués dans un décor emprunté à cette localité.

Ainsi, Nantes figurerait, par exemple, entre la cathédrale et le transbordeur, Angers, entre la cathédrale et le château, etc.

Il nous faudrait pour cela trouver ici et là quelques dessinateurs de bonne volonté pour imaginer le décor et le réaliser.

L'on pourra nous adresser des dessins de 20/10 mm., qui donneront ensuite des clichés de 10/5.

Que tous nos artistes se mettent à l'œuvre. Si nous recevons trop de dessins, nous tâcherons de nous arranger pour faire confectionner plusieurs jeux de clichés, et ce ne pourra être que profitable à la bonne présentation de notre journal.

A toutes les bonnes volontés, merci d'avance.

Le Messager Syndical.

L'internationale Chrétienne et la crise économique mondiale

(I. S. C.) Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens s'est réuni le 9 octobre 1931 à Paris. Outre des questions d'organisation interne, il a procédé à un examen de la situation économique actuelle.

La crise économique s'est aggravée dans presque tous les pays en dernier lieu par suite de la spéculation reposant dans une grande mesure sur des conjectures et devenant donc facilement nerveuse. Il en résulte entre autres que le chômage prend de plus en plus d'extension et que la situation des masses travailleuses devient de plus en plus défavorable. La crise économique est accompagnée de tendances révolutionnaires devenant chaque jour plus intenses et qui ne constituent pas seulement un danger pour l'ordre politique et social, mais ébranlent la confiance, condition indispensable d'un assainissement de la vie économique mondiale.

A plusieurs reprises déjà le mouvement syndical chrétien international a revendiqué la liquidation des conséquences de la guerre et une entente internationale, notamment en ce qui concerne les dettes internationales provenant de la guerre. Plus que jamais il est nécessaire que les peuples se concertent en vue d'une action commune. Dans cet ordre d'idées, le Bureau salue les négociations économiques franco-allemandes et espère qu'elles conduiront à un bon résultat.

Le Bureau décide que la prochaine session du conseil de la Confédération Internationale, qui aura lieu les 14 et 15 décembre, à Königswinter, l'école normale ouvrière des syndicats chrétiens d'Allemagne, s'occupera des conséquences de la crise économique et de l'évolution des conditions économiques et sociales des travailleurs. Le Conseil aura également à examiner les questions ayant trait au congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, devant avoir lieu au cours de l'été 1932, à Anvers.

En faveur des familles nombreuses

Le Ministère de la Santé Publique a récemment fait placer sur nos murs une grande affiche administrative sur laquelle deux bandes tricolores attirent l'attention.

Cette affiche fait connaître les droits reconnus aux familles nombreuses. Nous nous faisons un devoir d'aider à notre tour à les faire connaître, car nombreux encore malheureusement sont ceux qui les ignorent. Voici donc le texte de cette affiche :

1. La Nation, dans le but d'encourager la natalité, accorde une subvention de 120 francs par an, de 360 francs ou même de 540 francs et par enfants, aux pères de famille se trouvant dans la situation suivante :

a) Père de famille ou veuf ayant au moins 3 enfants au-dessous de 13 ans ; b) veuve ayant au moins 2 enfants au-dessous de 13 ans ; c) parents, ayant charge d'un ou plusieurs orphelins de père et de mère.

2. Les mères de famille, résidant dans un département où fonctionne un service de prime à la natalité, ont droit si elles ont déjà deux ou trois enfants à ces primes ou, si elles sont sur le point d'en avoir un troisième ou un quatrième.

3. Les mères de famille française qui ont eu au moins 5 enfants légitimes, simultanément vivants et les ayant élevés dignement, peuvent demander gratuitement la Médaille et le Diplôme de la Famille Française.

4. Toute famille française ayant un minimum de 3 enfants de moins de 18 ans a droit à une réduction sur le prix de chaque billet de chemin de fer. Cette réduction est de 30 % pour une famille de 3 enfants et peut s'élever jusqu'à 70 % avec le nombre des enfants.

Une réduction de 30 % est acquise leur vie durant aux parents qui ont eu au moins 5 enfants vivant en même temps.

Une simple carte d'identité demandée à la gare la plus proche donne droit à ces réductions.

5. Les chefs de famille nombreuse sont libérés définitivement de toute obligation militaire, quand ils sont pères de six enfants vivants.

Ils sont versés comme réservistes dans une classe antérieure de 4 ans à la leur, dès qu'ils ont deux enfants vivants ; ils passent dans la deuxième réserve s'ils sont pères de 3 enfants vivants et dans la classe la plus âgée de la deuxième réserve dès la naissance d'un quatrième enfant.

6. Les familles de situation modeste ont tout intérêt à faire construire une maison à bon marché. Pour cela, les avantages suivants leur sont consentis :

a) Pour celles ayant deux enfants au-dessous de 18 ans, elle peuvent obtenir un prêt hypothécaire de 2,50 % et être dispensées de tout apport personnel ;

b) pour celles ayant 3 enfants au-dessous de 18 ans, elles ont droit à une subvention de l'état variant de 5.000 à 15.000 francs, suivant le nombre des enfants.

INTERNATIONALE OUVRIÈRE CATHOLIQUE

Le deuxième Congrès de l'Internationale Ouvrière Catholique, qui eut lieu les 4 et 5 septembre 1931 à Utrecht (Pays-Bas), réunit environ 200 délégués de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Suisse et de la Yougoslavie. Les organisations de l'Autriche et de l'Argentine, dans l'impossibilité de participer aux débats du Congrès, envoyèrent leurs vœux pour la bonne réussite du Congrès.

Un rapport documenté sur la situation des ligues ouvrières catholiques dans les divers pays, fut soumis au Congrès, dont les débats furent consacrés à l'examen des problèmes suivants : l'encyclique Quadragesimo Anno, la crise économique mondiale et le mouvement des Sans-Dieu.

Le Congrès adopta à l'unanimité les résolutions suivantes :

L'Internationale Ouvrière Catholique et l'Encyclique Quadragesimo Anno.

1. — Le deuxième Congrès de l'Internationale Ouvrière Catholique réuni à Utrecht, a estimé qu'un de ses tout premiers devoirs était de faire ressortir en présence des délégués des ligues ouvrières catholiques des divers pays, la valeur fondamentale et décisive de l'encyclique sociale de S. S. Pie XI « Quadragesimo Anno » sur le monde menacé dans sa structure même.

Les ouvriers catholiques remercient le Saint Père pour Sa profonde analyse des circonstances économiques et sociales de notre temps, pour les claires et sûres directives contenues dans l'encyclique.

Dans l'esprit du Saint Père, les organisations affiliées à l'Internationale Ouvrière Catholique sont persuadées que la libre concurrence éfrénée et encore moins la dictature économique qui est venue remplacer cette libre concurrence, ne peuvent nullement remplir le rôle de principe directeur de la vie économique. Des principes supérieurs et plus nobles doivent donc transformer la vie économique et sociale et gouverner avec une sévère intégrité les puissances économiques, c'est-à-dire la justice et la charité sociales. Dans ce domaine chaque individu, les institutions de tout genre, les pouvoirs publics ont une tâche impérieuse à accomplir.

Toutes les théories individualistes et collectivistes sont fermement déclinées à se consacrer, en théorie comme en pratique, à la restauration de l'ordre social dans l'esprit du christianisme et à une transformation organique de la vie économique sur la base de la profession ouvrière.

Ils promettent de ne jamais oublier dans leur activité, que le point de départ de toute restauration, de l'ordre social est l'amélioration morale de la personnalité et que les progrès ne s'accomplissent qu'au prix de plus grands efforts.

La condition essentielle de la restauration de la vie sociale qui, seule, permettra à la vie économique de servir le bien-être de l'humanité, réside dans la reconnaissance et l'accomplissement consciencieux de ses devoirs de chrétien dans la famille, la profession, la classe sociale et la nation dans le strict accomplissement de ses devoirs à l'égard du prochain.

2. — Les ligues ouvrières catholiques estiment que leur mission est de rendre les travailleurs capables de reconquérir le monde du travail dans lequel ils vivent pour le Christ et d'imprégner les institutions sociales des principes chrétiens.

Le Congrès charge la direction de l'Internationale Ouvrière Catholique de rendre, au moyen de la préparation de directives dans le sens du Congrès, plus intensive et plus uniforme l'action des diverses organisations nationales. Dans les pays où il n'existe pas encore de ligues ouvrières catholiques, il s'agit de consacrer tous ses efforts pour créer et favoriser le mouvement, notamment là où il n'existe que des syndicats neutres, n'ayant pas une tendance chrétienne prononcée.

L'Internationale Ouvrière Catholique et la crise économique mondiale.

1. — Le bouleversement général et profond de la vie économique et sociale des différents peuples est dû à de nombreuses causes d'ordre économique, financier, technique et moral. La crise économique et sociale qui prend des formes de plus en plus aiguës, devient un problème international général de la plus grande portée exigeant une solution internationale et uniforme.

2. — Le communisme prépare la révolution sanglante dans tous les pays, et le socialisme n'en favorise que l'avènement. Les abus sociaux et économiques criants qui continuent à exister dans la Société régée par l'individualisme et le capitalisme, sont un terrain propice pour le mécontentement justifié et la révolution mondiale. Les systèmes économiques de dictature conduisent inévitablement à la révolution sociale et politique.

3. — On ne saurait trouver une solution de ces problèmes mondiaux dans une politique nationaliste. L'indépendance des faits et causes nécessite une mentalité internationale, une action réglementée par le droit des peuples et une politique internationale commune.

4. — Conformément à nos principes il convient de sauvegarder, dans le domaine international, les principes chrétiens de la communauté des peuples sous l'autorité du droit, non par intérêt, mais parce qu'ils sont l'expression d'une revendication des lois morales divines, d'un ordre mondial solide. Les principes de la justice et de la charité doivent trouver leur expression politique et sociale, condition d'une restauration de la vie juridique et sociale. Il s'agit de parvenir à une communauté des peuples les liant entre eux, tant pour la défense de chaque peuple que pour le maintien de l'ordre de la société.

5. — Fidèle aux revendications de S. S. Pie XI, le Congrès International des ligues ouvrières catholiques demande que les divers nations, si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale. Le Congrès engage donc les travailleurs catholiques du monde entier, à favoriser sur toute la ligne et par tous les moyens admissibles, la politique internationale de conciliation et de confiance.

6. — En vue d'une solution de la crise économique mondiale et de la préparation d'une collaboration bienfaisante des peuples dans le domaine économique et social, le Congrès revendique l'extension de l'arbitrage international et des institutions s'inspirant du droit des peuples : le désarmement militaire dans le sens de l'encyclique du Pape Benoît XV du 1er avril 1917 ; une action concertée ayant pour but de faciliter et de favoriser les échanges internationaux ; une liquidation définitive des dettes de guerre ; une collaboration effective financière et économique, s'inspirant de la solidarité et de l'égalité des droits des peuples. Il demande de plus que l'organisation internationale du Travail poursuive son action en faveur d'une politique sociale internationale vigoureuse pour l'amélioration du droit du travail et le progrès social.

7. — Le Congrès de l'Internationale Ouvrière Catholique réuni à Utrecht considère le chômage massif actuel comme une conséquence de principes économiques erronés et d'un manque de solidarité des peuples. L'insécurité et la misère qui en résultent pour des millions d'êtres humains exigent absolument que de vastes actions de secours soient entreprises en vue de protéger efficacement les intéressés.

Le Congrès demande aux dirigeants économiques et aux hommes d'Etat de tous les pays de prendre sans aucun retard les mesures utiles et cherches les représentants des ligues ouvrières catholiques d'agir dans ce sens.

L'Internationale Ouvrière Catholique et le mouvement des Sans-Dieu.

En présence de l'apostasie de plus en plus considérable et systématiquement organisée par le bolchevisme, le deuxième Congrès de l'Internationale Ouvrière Catholique, réuni à Utrecht, approuve les directives suivantes :

1. — Par leurs ligues ouvrières, les travailleurs catholiques veulent parvenir à des conditions sociales, économiques et culturelles, reconnaissant les droits des travailleurs. A l'encontre des Sans-Dieu qui nient les conditions données, ils revendiquent une réforme de la situation actuelle, accompagnée toutefois d'une réforme de la mentalité.

2. — Le rétablissement de l'harmonie dans l'âme de l'ouvrier industriel moderne. La volonté unilatérale du pouvoir a fait négliger la formation de l'intelligence et du sentiment. L'éducation ouvrière doit avoir la tâche de former l'intelligence, de transformer les sentiments incertains en une conviction trépanée.

3. — Négation absolue de toutes les organisations mutuelles (Coopératives, syndicats, organisations d'invalides) à tendance communiste ou socialiste.

4. L'Eglise catholique devrait p'us qu'auparavant utiliser en chaire et dans les organisations les expériences de la sociologie et de l'économie politique. Ainsi l'ouvrier se rendra compte du sens des réalités et de la compréhension des préoccupations terrestres, dont fait preuve l'Eglise, enracinée dans l'autre monde. Son respect et son amour pour l'Eglise augmentent.

5. — L'Eglise devrait, lors de la prédication de la parole de Dieu, et dans ses prières, tenir plus compte de la mentalité, de la compréhension du travailleur. Ainsi, il participera mieux à la vie de l'Eglise.

6. — Les travailleurs catholiques

La Fédération des Cheminots de France et la vie chère

Le Conseil de la Fédération des Syndicats professionnels des cheminots de France, réuni dimanche à Paris, 5, rue Cadet, a voté une motion invitant, de façon pressante, « les pouvoirs publics à promouvoir une baisse sensible du coût de la vie, qui augmentera les pouvoirs d'achat du salaire des travailleurs, et à parer aux répercussions de la crise économique sur la situation des cheminots de fer et de leur personnel », approuvant l'action de la Fédération contre toute mesure susceptible de compromettre l'équilibre des Caisse de retraite », l'engageant « à intensifier ses efforts pour le congé annuel, les facilités de circulations, les Assurances Sociales, la semaine anglaise », lui exprimant sa confiance pour ménager « les ententes possibles avec les autres Fédérations de cheminots dans la sauvegarde de sa légitime indépendance ».

Congrès des Commissions Départementales du Travail

Le Congrès des Commissions Départementales du Travail s'est tenu en septembre dernier, à Grenoble. Le Ministre du Travail s'y était fait représenter par M. PICQUENARD, directeur du Travail.

Malgré le Congrès de la Natalité et celui de l'Enseignement technique, qui avaient lieu à la même date, les délégués étaient aussi nombreux qu'aux Congrès précédents.

Notre ami Paul Foulon, vice-président de notre Union Régionale, y représentait le Conseil des Prud'hommes de Nantes, dont il est vice-président.

Quatre commissions se sont partagées le travail d'études :

Après discussion, les vœux suivants ont été adoptés :

1. Vœu tendant à l'extension de la compétence des Conseils de Prud'hommes à tous les salariés du Commerce et de l'Industrie, quelle que soit la nature du contrat (louage de service ou louage à l'ouvrage) qui lie les salariés à l'employeur. Extension de la compétence des juridictions prud'hommes dans les limites fixées par la loi du 4 août 1930, en ce qui concerne la portion de salaire non contestée qui peut être payée au salarié sans caution et avant que le jugement soit définitif.

Vœu tendant au paiement immédiat des salaires dans les cas de faillite ou de liquidation judiciaire.

Vœu tendant à la suppression des dispositions légales visant uniquement les employés à l'exclusion des ouvriers.

2. Vœu tendant à faire une obligation légale aux vendeurs de moteurs, machines-outils, métiers, de fonctionnement dangereux et désignés par des décrets, de munir ces engins de dispositifs de sécurité répondant à la réglementation en vigueur.

3. Vœu tendant à ce que les salariés logés ne soient pas privés de la jouissance de leur logement dans le cas de réiliation de travail.

4. Vœu tendant à ce que soit portée, devant le Conseil supérieur du Travail, la question du travail en double équipe, afin que le Gouvernement prenne des mesures efficaces pour en supprimer les abus.

5. Vœu tendant à l'étude des moyens propres à empêcher les fonctionnaires employés des services publics d'occuper un second emploi salarié, soit au cours de leur congé annuel, soit après leur journée de service.

6. Vœu tendant à ce que le Gouvernement intervienne pour que la loi déclare dans quelles conditions les ouvriers et ouvrières à domicile possédant ou non l'outillage, devront être considérés comme assurés obligatoires.

Vœu tendant à ce que les jeunes filles, remplaçant au foyer la mère décédée, jouissent, pour les Assurances Sociales des mêmes avantages que la femme de l'assuré obligataire.

7. Vœu tendant à l'étude d'une loi nouvelle réglementant d'une façon plus étendue l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries et les pâtisseries.

8. Vœu tendant au vote rapide, par la procédure d'urgence, de la loi sur l'extension des attributions des Commissions départementales du travail.

A ce sujet, le Congrès exprime le vif désir que la Commission permanente soit consultée au moment de l'élaboration des textes réglementaires à intervenir pour l'application de la loi.

9. Rappel d'un vœu du précédent Congrès tendant à ce que le Parlement veuille bien décider de toute urgence que la rente annuelle et viagère, produite par les versements effectués jusqu'au 31 novembre 1918 à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit désormais majorée au coefficient minimum 5, moyenne de celui de la rente annuelle et viagère des fonctionnaires de l'Etat retraités avant cette date.

10. Vœu concernant la prolongation de la scolarité envisagée

Optique de PARIS
G^o PHARMACIE de PARIS
Lunettes Prix-Nez
Qualité-Precision
Exécution des Ordonnances
Réparations et Transformations

comme remède à la crise de chômage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Congrès s'occupe de la fixation de l'assemblée annuelle de 1932.

Il est décidé que la Commission départementale de la Marine se charge de l'organisation du XII^e Congrès qui se tiendra vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de juillet, à Châlons et à Reims.

Assurances Sociales

MATERNITE

Que faut-il faire en cas de maternité ?

Dès que l'assurée a connaissance de son état, elle doit immédiatement demander soit à sa Caisse, soit à son correspondant, les feuilles de maternité comprenant : deux cartes-lettres et une feuille de maternité.

La première des cartes-lettres constitue un certificat de grossesse, qui doit être présenté à la sage-femme ou au docteur dès la première constatation, en même que la feuille de maternité.

Ces deux imprimés doivent être visés par le praticien auquel la future mère s'adresse, et le certificat de grossesse est à retourner immédiatement soit au correspondant, qui le fait parvenir aussitôt à la Caisse, soit directement à la Caisse de répartition. Quant à la feuille de maternité, l'intéressée la conserve par devers elle pendant tout le temps de sa grossesse, jusqu'à son accouchement, et pendant le temps de son invalidité ; elle doit être visée à chaque intervention ou de la sage-femme ou du médecin, tant avant qu'après les couches.

La seconde carte-lettre est, également conservée par l'assurée, ou femme d'assuré, jusqu'au moment de l'accouchement ; mais aussitôt la naissance, cette carte, qui constitue le certificat d'accouchement, doit être remplie par le praticien accoucheur, et parvenir d'urgence à la Caisse dans les trois jours. Cette pièce seule permet à la Caisse de payer la prime d'accouchement. Les visites et les ordonnances, sont remboursées plus tard, sur présentation de la feuille de maternité. Quand l'accouchement demande une intervention chirurgicale, il y a lieu de produire la feuille de maternité, le certificat du docteur et les ordonnances, en même temps que le certificat d'accouchement, pour obtenir le paiement des allocations et des prestations maternité, qui sont alors dues dans ces cas compliqués.

Nous soulignons ici, l'importance qu'il y a pour la femme à se faire examiner dès qu'elle a connaissance de son état, le certificat de grossesse devant parvenir à la Caisse au moins deux mois avant l'accouchement, à moins toutefois de naissance prématurée ; pourtant nous appelons que si ce certificat n'est pas parvenu à la Caisse au moins un mois avant, en cas de fausse-couche, l'allocation maternité ne peut être payée à l'intéressée.

Toutes les prestations maternité sont dues aussi bien à l'assurée, elle-même qu'à la femme d'assuré, sauf les primes d'allaitement et les indemnités de salaire qui ne sont dues qu'à l'assurée, elle-même, qu'elle soit assurée spéciale, ou assurée obligataire.

Indemnités journalières. — L'assurée travaillant personnellement peut, à condition d'interrompre le travail six semaines au moins avant l'accouchement, obtenir une indemnité égale au demi-salaire de sa catégorie, pendant les six semaines qui précèdent et les six semaines qui suivent l'accouchement.

Pour obtenir ces indemnités, l'intéressée doit envoyer à la Caisse, au moins six semaines avant la date prévue de l'accouchement, un certificat du médecin ou de la sage-femme, indiquant la date présumée de l'accouchement. L'intéressée doit s'engager à cesser tout travail salarié pendant la période où les indemnités sont versées.

Primes d'allaitement. — L'assurée qui allaite elle-même son enfant, obtient les primes d'allaitement sur certificat mensuel du docteur ou de la sage-femme produit à la Caisse.

Ces primes sont :

1^o Pour les 4 premiers mois, 150 fr. par mois, soit ... 600 »

2^o Pour le 5^e et 6^e mois, 100 fr. par mois, soit ... 200 »

3^o Pour le 7^e, 8^e et 9^e mois, 50 fr. par mois, soit ... 150 »

Ce qui forme pour 9 mois un total de ... 950 »

Les mères pratiquant l'allaitement mixte peuvent obtenir, sur certificat mensuel de la sage-femme ou du docteur attestant qu'elles ne peuvent pas allaiter totalement, les 2/3 de la prime d'allaitement.

Ces primes sont :

Pour les 4 premiers mois, 100 francs par mois, soit ... 400 »

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28

NANTES

R. C. 553

LA CHARENTAINE

Tél. 123.28

SAINT-NAZAIRE

R. C. 553

COMPAGNIE FRANCAISE

15, rue du Calvaire — NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

Les MESSAGES de notre REGION

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous avons été heureux d'apprendre la naissance de :
René Legal, fils de Mme Legal (née Yvonne Redon), du Syndicat de l'Aiguille-Habillement ;
Annie Dénécheau, deuxième enfant de notre camarade Dénécheau, conseiller du syndicat des Employés d'Angers.
Nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous avons eu la joie d'apprendre le mariage de :
Mlle Eveline Meignen, du Syndicat de l'Aiguille-Habillement, avec M. Francis Bernard (1^{er} Septembre).
Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :
Mme Angebaud, mère de Mlle Angebaud, des Syndicats Féminins de Nantes ;
M. Charpentier, père de Mlle M. Charpentier, du Syndicat des Employés de Nantes ;
Mme Aubert, mère de Mlle Martine Aubert, du même Syndicat ;
M. Grassin, mari de Madame Grassin, du même Syndicat, décédé accidentellement ;
Mlle C. Tardif, du Syndicat des Ouvrières à Domicile de Nantes ;
Mlle Marie Jauffry, du Syndicat de l'Aiguille-Habillement ;
Mlle Julie Péhan, du même Syndicat.
Mme Airault, mère de Mlle Airault, présidente du Syndicat des Employées de Poitiers.
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

UNION NANTAISE

Assemblée Générale du 20 Décembre

Les membres des Conseils des Syndicats de l'Union Nantaise sont invités à venir tous assister à l'Assemblée générale de l'Union Nantaise, qui aura lieu le dimanche 20 décembre à 8 h. 45 très précises.

ORDRE DU JOUR

Rapport financier. — Rapport sur la première année de gestion de la Mi-Côtière. — Modifications aux Statuts. — Questions diverses.
Cette Assemblée sera suivie, à 9 h. 45, de l'Assemblée générale des Conseillers de l'Union Régionale (voir détails en 1^{re} page).

Pour le 5^e et 6^e mois, 66 fr.
par mois, soit 132 »
Pour le 7^e, 8^e et 9^e mois, 33 francs par mois, soit 99 »
Au total..... 631 »

Nous avons voulu donner ici tous ces détails pour souligner l'importance de ces prestations allouées à la maternité, et nous voulons aussi appuyer sur ce point que la femme assurée obligatoirement avant son mariage, qui cesse de travailler après, peut contracter l'assurance spéciale pour femme mariée, non salariée, et moyennant une cotisation mensuelle de 10 francs obtenir les mêmes avantages que l'assurance obligatoire, sauf cependant que l'indemnité de salaire n'est payée à ces assurés spéciales que trois semaines avant l'accouchement et trois semaines après.

Les indemnités de salaire sont les mêmes, bien entendu, pour la maternité que pour la maladie.
1^{re} catégorie 3 »
2^e catégorie 6 »
3^e catégorie 9 »
4^e catégorie 12 »
5^e catégorie 18 »

A noter que pour obtenir les avantages de la maternité l'assuré ou l'assurée doit avoir cotisé au moins 3 mois ou 240 jours durant les 12 mois précédant la constatation de la grossesse. Cette condition est absolument nécessaire.

Dans notre prochain numéro, nous dirons ce qu'il faut faire en cas de chômage, et aussi pour recevoir les indemnités en cas de décès.

GELU.

CAISSE DU SOLDAT

La Commission s'est réunie le 18 novembre et s'est occupée du règlement des comptes de chaque syndicat et de la situation des jeunes gens sous les drapeaux.
L'ameublement compte trois jeunes soldats, Echappé, David et Hochet ; la Métallurgie trois, Bodiguel, Braud et Bouster ; les Cheminots un, Loret.
Pour augmenter les ressources, il est décidé que, lors de la perception des cotisations, l'on s'efforcera dans chaque syndicat de recueillir une petite somme pour les soldats.

Il est également décidé de demander à chaque Syndicat de désigner un délégué suppléant, de façon qu'en cas d'empêchement, de la part du délégué titulaire d'assister à une réunion, celui-ci fasse représenter son Syndicat par son suppléant.
La prochaine réunion est fixée au mercredi 16 décembre, à 20 heures.

BIBLIOTHEQUE

Nous avons l'avantage d'informer nos lectrices et lecteurs que nos rayons se sont enrichis de près de 120 volumes nouveaux, dont 87 envoyés par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
Ces volumes comprennent des ouvrages traitant d'art, de littérature, d'histoire, de géographie locale, de différents métiers, de médecine, de physique, de musique, de la langue anglaise, des industries, et aussi des romans et des brochures de l'Encyclopédie par l'image, etc.
Nous rappelons que les heures d'ouverture sont les suivantes :
Le dimanche, de 10 heures à 11 heures.
Le mercredi, de 19 heures à 20 heures.
Le samedi, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

SYNDICATS FEMININS

CERCLES D'ETUDES DU 8 NOVEMBRE 1931

De l'étude de l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, se dégage une merveilleuse leçon sur le syndicalisme chrétien.
C'est ce qu'a présenté Mlle R. Bilard, dans sa causerie substantielle et bien étudiée.

Elle expose d'abord, d'après les enseignements de Léon XIII, rappelés par Pie XI, la nécessité, la légitimité et l'importance des Syndicats chrétiens au moment où ils commencent à s'organiser.
Puis, dans une seconde partie, par l'histoire des Syndicats Chrétiens depuis 40 ans, elle retrace les difficultés à surmonter, soit pour l'obtention de réformes matérielles, soit pour la transformation de l'opinion vis-à-vis du travailleur.

Enfin, étudiant plus spécialement les misères de la société actuelle, à la lumière des enseignements de Pie XI, elle se fait l'écho de l'appel émouvant que le Saint Père adresse aux syndiqués chrétiens en faveur de leurs frères de travail, dont la misère morale est grande.
Ainsi, les Syndicats Chrétiens sont appelés à devenir de plus en plus des organes d'apostolat. Magnifique idéal proposé à leur action.

M. Mathorel apporte l'expérience de son esprit, ouvert depuis longtemps aux problèmes sociaux, pour compléter l'exposé de Mlle Bilard qui, pour cause de trop grande jeunesse, n'a pas vécu les faits historiques qu'elle vient de rappeler.

Mlle Dronart complète aussi, au grand intérêt des auditeurs, cette leçon historique par quelques souvenirs sur les origines des Syndicats Chrétiens, masculins et féminins, à Nantes.
A la fin de la réunion, elle a le plaisir de présenter à l'auditoire M. l'abbé Aubert, qui veut bien accepter de devenir le conseiller spirituel des cercles d'études mensuels.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

(Sainte-Anne)

SECTION HABILLEMENT

Qui dit octobre, dit saison de travail !
Nous voici à l'ouvrage, après avoir gâtés les vacances. Plusieurs sont allés à la Bernerie dans le beau chalet que nous avons loué : empla-

cement révé, air pur, aménagement soigné et irréprochable. Plusieurs ont reculé devant le mauvais temps. D'autres plus fortunées sont allées à l'Exposition. Les unes et les autres nous reviendront l'année prochaine.
La première réunion de saison eut lieu le 22 novembre, elle fut principalement consacrée à la préparation de la tombola, en faveur du Secours Mutuel. Cette tombola sera tirée le 18 février, après la vente de Charité, comme les années précédentes.

Nous comptons sur la bonne volonté des Sociétaires : elles sont habituées à faire des merveilleuses tombolas : Mlle Redon, rue Cassini, 1, tien, à leur disposition, les fournitures pour la confectionner et des carnets de billets à placer.
Sainte Anne leur dira Merci !

CHEZ LES HERMINES

AIDONS-NOUS
N'est-ce pas là la devise de toute bonne syndiquée ?

Eh bien ! nos Hermines nous demandent de les aider pour boucler leur petit budget.

A cet effet, elles organisent le dimanche 13 décembre une séance récréative avec un programme très attrayant : deux comédies très amusantes et de la belle musique par deux artistes de renom.

Elles invitent leurs amis et connaissances à venir très nombreux les applaudir, vous assurant une très agréable soirée.

Notre présence salle Saint-Michel le 13 décembre leur prouvera tout l'intérêt que nous portons à leur groupe et leur sera un précieux encouragement.

J. M.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 NOVEMBRE

Le Syndicat de la Métallurgie et parties similaires de Nantes C.F.T.C. réuni en Assemblée Générale ordinaire le 15 novembre 1931, considérant que la Crise Economique Générale est due uniquement à une surproduction résultant d'une méthode de rationalisation excessive, à une concurrence mondiale effrénée ne tenant pas suffisamment compte des débouchés ;
Après avoir entendu le magnifique exposé du Camarade Bachelier sur les effets de la Crise Economique actuelle ;

- Emet le vœu :
a) que soient maintenus les salaires vitaux nécessaires à la subsistance de la famille ouvrière ;
b) que soit limité et réglementé strictement l'emploi de la main-d'œuvre étrangère ;
c) que soit facilité et recherché le retour de la Mère de famille au foyer ;
d) en vue d'obvier à la crise de chômage devenant de plus en plus dangereuse à Nantes, que soit appliquée la journée de 7 heures, avec généralisation de la Semaine Anglaise ; et que les chantiers durement atteints par la crise diminuent les heures normales de travail, plutôt que de livrer leurs ouvriers au chômage total ;
e) que les Pouvoirs Publics se préoccupent humainement des ouvriers privés de travail, en créant et en faisant fonctionner comme il convient au plus tôt des Caisse de chômage là où elles n'existent pas, ou n'existent que d'une manière insuffisante.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

Siège Social : Maison Syndicale
Rue des Grandes-Vignes
La Montagne (Loire-Inférieure)

La Montagne, le 25 novembre 1931.

Requiert adressé à Monsieur le Directeur de l'Etablissement d'Indret, au sujet des passages d'effet effectués entre Basse-Indre et Indret au moment des rentrées de 7 heures et de 13 heures.

Monsieur le Directeur,
Nous attirons l'attention de Monsieur l'ingénieur général, Directeur de l'Etablissement, sur l'impossibilité où se trouve actuellement le personnel ouvrier de l'arsenal d'Indret habitant Basse-Indre, en prenant le bac d'arriver à temps pour les heures de

rentrée de 7 heures et de 13 heures. En effet ce personnel, au nombre d'environ 265, augmenté de celui des différentes entreprises travaillant pour le compte de la Marine, ne peut prendre le matin que le bac de 6 h. 20 ou de 6 h. 45, et l'après-midi celui de 12 h. 35 ou de 12 h. 45 (heure d'Indret). Or le bateau servant au passage ne prenant normalement que 100 passagers (nombre pour lequel il est autorisé), et celui effectuant 2 passages à changement complet, une cinquantaine de personnes environ ne peuvent donc trouver place à bord et sont obligés d'attendre le passage suivant qui n'a lieu que vers 7 heures le matin et 13 heures l'après-midi. Il s'en suit qu'un certain nombre d'ouvriers arrivent le matin et le soir à l'Etablissement avec quelques minutes de retard et de ce fait perdent une demi-heure ou 1 heure sur la journée de travail pour une circonstance indépendante de leur volonté.

Nous venons donc vous demander Monsieur le Directeur, s'il ne serait pas possible, grâce à votre bienveillante autorité, de remédier à cet état de choses, de façon à permettre aux ouvriers de l'Etablissement utilisant ces différents passages de commencer leur travail à l'heure normale.

De plus nous vous prions respectueusement d'examiner s'il ne vous serait pas possible, en attendant une meilleure solution, d'accorder aux ouvriers habitant Basse-Indre ou les environs, la faculté de ne perdre en cas de retard (celui-ci étant compté en 1/10) au même titre que les ouvriers utilisant le bateau ou le chemin de fer.

Recevez Monsieur le Directeur nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil Syndical,
Le Président,
E. NICOLAS.

SAINT-NAZAIRE

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Bureau ouvert de 10 heures à 11 heures le dimanche et de 5 heures à 7 heures le jeudi.

25, place Marceau

Avis divers

Les camarades métallurgistes sont informés qu'il sera procédé à un recensement des effectifs dans le courant du mois de décembre. A cet effet, les camarades nazairiens voudront bien nous faire parvenir leur carte syndicale au bureau dans le plus bref délai. Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour faire ce travail le plus rapidement possible.
Les camarades chômeurs sont invités à nous fournir un certificat de débouchage, certifiant que nous recommandons de réintégrer au moment du renvoi, et à se faire inscrire au bureau le plus tôt possible. Pour ces choses, les camarades n'habitant pas Saint-Nazaire sont priés de s'adresser à leur collecteur local.
Nous rappelons encore aux camarades l'ouverture de la permanence le dimanche de 10 heures à 11 heures et le jeudi de 5 heures à 7 heures. Les camarades viendront nombreux à ces heures d'ouverture pendant lesquelles nous fournirons tous les renseignements désirables.
Le syndicalisme chrétien est en marche, tous nos efforts doivent tendre à le faire progresser davantage.

Séverin REIGNIER.

Autour de la discussion du bordereau des salaires

La discussion des salaires est à l'ordre du jour. Depuis la 1^{re} semaine de novembre, délégués de la C. G. T. et de l'Amicale des charpentiers d'un côté, représentants patronaux de l'autre, se sont affrontés à différentes reprises. La presse locale, dans de longs et impressionnants communiqués, nous a fait connaître les points de vue et des uns et des autres. Je ne m'étendrai donc pas sur ces différents déclarations. Disons cependant que malgré les divergences de vue, l'accord devrait se faire. Souhaitons que nous n'en soyons pas les victimes.

En face de ce grave événement, voyons quelle fut notre attitude... et celle des autres.
A la date du 30 octobre nous demandions de participer aux travaux de la commission mixte. M. Coqueret son Président nous adressait la réponse suivante :

Monsieur le Secrétaire,

J'ai lu, en commission mixte, votre lettre du 30 octobre 1931, et soumis aux délibérations de ses membres vo-

tre demande de participation aux travaux de la dite commission.

Délégués ouvriers et représentants patronaux ont été d'accord, les délégués présents représentant la grande majorité des ouvriers, il y avait lieu de n'admettre en commission que les représentants des groupements qui avaient discuté et élaboré les bordereaux antérieurs.

Toutefois la preuve est encore faite qu'à Saint-Nazaire, les organisations syndicales légalement constituées et prouvant la collaboration des classes ne sont pas admises à prendre en mains la défense des intérêts de leurs membres, comme cela se fait au Ministère du Travail et dans toutes les régions du pays.

En raison de cette situation toute particulière, nous voudrions bien, Monsieur le Président, nous permettre de vous demander de porter à la connaissance des membres de la commission mixte notre vif désir de voir les allocations familiales augmentées dans le nouveau bordereau des salaires, de sorte que nous puissions avoir chefs de famille d'assurer, d'une façon normale, l'existence et le développement de leur foyer.

Recevez Monsieur le Directeur nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil Syndical,
Le Président,
E. NICOLAS.

SAINT-NAZAIRE

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Bureau ouvert de 10 heures à 11 heures le dimanche et de 5 heures à 7 heures le jeudi.

25, place Marceau

Avis divers

Les camarades métallurgistes sont informés qu'il sera procédé à un recensement des effectifs dans le courant du mois de décembre. A cet effet, les camarades nazairiens voudront bien nous faire parvenir leur carte syndicale au bureau dans le plus bref délai. Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour faire ce travail le plus rapidement possible.
Les camarades chômeurs sont invités à nous fournir un certificat de débouchage, certifiant que nous recommandons de réintégrer au moment du renvoi, et à se faire inscrire au bureau le plus tôt possible. Pour ces choses, les camarades n'habitant pas Saint-Nazaire sont priés de s'adresser à leur collecteur local.
Nous rappelons encore aux camarades l'ouverture de la permanence le dimanche de 10 heures à 11 heures et le jeudi de 5 heures à 7 heures. Les camarades viendront nombreux à ces heures d'ouverture pendant lesquelles nous fournirons tous les renseignements désirables.
Le syndicalisme chrétien est en marche, tous nos efforts doivent tendre à le faire progresser davantage.

Séverin REIGNIER.

Autour de la discussion du bordereau des salaires

La discussion des salaires est à l'ordre du jour. Depuis la 1^{re} semaine de novembre, délégués de la C. G. T. et de l'Amicale des charpentiers d'un côté, représentants patronaux de l'autre, se sont affrontés à différentes reprises. La presse locale, dans de longs et impressionnants communiqués, nous a fait connaître les points de vue et des uns et des autres. Je ne m'étendrai donc pas sur ces différents déclarations. Disons cependant que malgré les divergences de vue, l'accord devrait se faire. Souhaitons que nous n'en soyons pas les victimes.

En face de ce grave événement, voyons quelle fut notre attitude... et celle des autres.
A la date du 30 octobre nous demandions de participer aux travaux de la commission mixte. M. Coqueret son Président nous adressait la réponse suivante :

Monsieur le Secrétaire,

J'ai lu, en commission mixte, votre lettre du 30 octobre 1931, et soumis aux délibérations de ses membres vo-

lons montrer à nos détracteurs que le syndicalisme chrétien est bien vivant et qu'il entend avoir droit de cité dans toutes les manifestations de la vie économique de notre pays.

CHAUVE.

ANGERS

Collaboration nécessaire

La crise économique que nous subissons, préoccupe de plus en plus les Pouvoirs Publics, et suscite de louables efforts de redressement. Différentes sont les opinions sur la nature du mal et différentes les solutions apportées à le combattre. Certains proposent la recherche de débouchés nouveaux, diminution des charges de l'Etat, travaux publics, réduction des salaires, diminution des heures de travail, etc. D'autres, ignorant ou oubliant de l'expérience, en sont à l'esprit 1830. Pour eux tout se résout à l'aide de formules très simples, mais ne tiennent pas compte de certains facteurs psychologiques qui font partie intégrante des forces d'où résulte l'équilibre économique-social.

Les problèmes économiques sont en même temps des problèmes sociaux et politiques, et suivant l'expression d'un éminent Professeur de Droit, « de même que pour résoudre un problème de construction matérielle on fait état de la résistance des matériaux, de même pour rechercher une solution économique il convient de tenir compte des résistances psychologiques ». A la reconnaissance des nécessités économiques par les réformateurs sociaux, il faut que les économistes répondent par la prise en considération d'un idéal humain, d'où une collaboration nécessaire des facteurs qui concourent à la production.

A l'état pour ainsi dire anarchique des rapports actuels du Capital et du travail, dans lequel les lois de la force sont souvent pour les deux parties les éléments déterminants des solutions adoptées, il faudrait substituer une réelle organisation groupant, chacun sur son terrain propre, les différents facteurs de la production, étudiant les questions sans cesse en évolution que pose la situation des travailleurs et leur rôle dans la production. Ensuite, au moyen de commissions mixtes, ces organisations mettraient en commun le résultat de leurs études, cherchant un terrain de conciliation entre les thèses en présence, dans un esprit de collaboration et de confiance réciproque.

Cela n'est pas chimérique. Chaque fois que, faisant abstraction de principes trop absolus, les représentants du Capital et du travail se sont rencontrés, il en est sorti des résultats appréciables ; en dehors des Conseils de prud'hommes, Conseil supérieur du Travail, Conseil National économique, organisations à bases paritaires qui ont préparé bien des réformes, quelle est l'entreprise sérieusement dirigée qui peut regretter d'avoir cherché la solution des questions de main-d'œuvre en collaboration avec les intéressés.

Plus que tout autre, réclame cette collaboration des facteurs de la production. Par elle des solutions dangereuses et inopérantes seraient écartées, notamment celle qui a trait à la baisse prématurée des salaires, et à ces dérogations inopportunes portant atteintes au repos dominical. Pour ce qui est de la première l'on comprend aisément que tout ce qui diminue le pouvoir d'achat des salaires produit une action déprimante et une sous-consommation qui a sa répercussion sur l'activité commerciale et industrielle. Quant à revenir au temps ancien du bon plaisir (en faisant travailler le personnel des magasins le dimanche et atténuer la clientèle) il faut se rappeler qu'en matière économique la lune d'achète ne guérit pas les blessures qu'elle fait ; en dehors d'une éducation de la clientèle, qui est faite, il y a notamment une question d'ordre familial et social, qui ne peut être écartée sans provoquer de graves conflits, faciles à éviter.

On est donc en droit d'espérer que toutes les élites comprendront leur devoir, qu'elles mettront l'idée de collaboration franche et confiante en pratique et qu'un des heureux résultats sera d'atténuer le chômage qui s'étend toujours plus menaçant. Tout effort dans ce sens est à encourager. Et c'est afin d'y remédier dans la mesure du possible que le Syndicat Chrétien des Employés du Commerce et de l'Industrie a donné le 29 novembre une séance récréative à la salle de la rue Kellermann, au profit de sa Caisse de Secours.

R. E.

REUNION

Les membres d'un syndicat se font

PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emile FERRADOU

V^e GUILMET-FERRADOU

Successeur

22, rue de la Fosse, NANTES

Téléphone 121-27

Remise de 5 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POUR GAGNER PLUS D'ARGENT

Le Guide Labor 1931 dont l'auteur a reçu la médaille de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, a permis à des milliers de personnes d'augmenter leurs ressources en effectuant chez elles des travaux divers. Ce guide contient en effet 4.000 adresses de maisons confiant à Paris et en province, du travail à domicile. Brochure explicative franco contre timbre. Editions Labor, 108, La Rochelle.

ON DEMANDE UN NOURRISSON

dans une famille de syndiqué. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION

un lot en très bon état de : 54 trompettes, 53 clairons, 4 caisses claires, 1 grosse caisse Simplex, 1 caisse scolaire, 1 paire de cymbales, 1 drapeau, etc. — S'adresser au bureau du journal.

Mercredi 13 Janvier :

Salle du Chapeau-Rouge, Nantes

GRANDE CONFERENCE PUBLIQUE

par l'abbé André GADIOUX

Chevalier de la Légion d'Honneur

Croix de Guerre

Docteur en Théologie

Conférencier de la « Revue des Lectures »

qui traitera le sujet suivant :

LE BARRAGE CONTRE L'IMMORALITE PUBLIQUE

un devoir d'assister aux réunions, c'est pourquoi tous viendront à la prochaine pour être au courant de démarches effectuées, concernant les revendications des Employés et les infractions au sujet du repos dominical. Les camarades constateront que sans bruit, mais de façon opportune, leurs intérêts sont défendus.

LE SECRETAIRE.

SAUMUR

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

REUNION DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 1931

La séance est présidée par M. Bidaud, président de l'Union locale. Une vingtaine de syndiqués ont répondu à l'appel.

Notre ami Veger nous donne le compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Union Régionale, et nous dit tout le plaisir qu'il a eu à se rendre à Nantes pour cette réunion, et à se trouver avec nos camarades syndiqués de la région.

Ensuite notre ami Emile Collin nous fait une petite causerie sur le syndicat. Nous avons besoin de nous instruire de la question syndicale, façon à être prêts à répondre à certaines objections qui pourraient nous être faites.

Il est aussi question de la journée syndicale du 29 novembre, du service des escomptes dans les magasins et du chômage.

La prochaine réunion aura lieu dans la première quinzaine de décembre. Le sujet sera la Grève.

M. GUERIN.

ECOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ELEVES

312 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928
400 environ pour chacune des années 1929 et 1930

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITE

TEINTURERIE DION & BONNET

2, Rue du Calvaire — 21, Quai Richebourg — 4, Rue de la Boucherie
ATELIERS : 21, RUE DE LA PELLETERIE. — NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-89

Conditions spéciales aux Syndiqués

Téléphone 126-89

N'achetez rien avant de visiter

7, Rue Copernic, NANTES

le DÉPOT de MEUBLES de l'ANJOU

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT

Pas d'intermédiaires — Pas de Magasins Luxueux

Vente à 80 % au-dessous des Maisons de Détail

Facilités de Paiement — Escompte au comptant de 10 %

Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et cuivre, Literie complète

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

QUINCAILLERIE - MENAGE
Boissellerie - Vannerie

M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine

Outils Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON

A. MIRANDE
35, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES

PAPIERS PEINTS - DECORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER

GOURRAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux Syndicats

ORNEMENTS D'EGLISE
Spécialité de Linge de Messe
Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes Dessins - Prix modérés

M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats

COUVERTURE - PLOMBERIE ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet

Joseph DEHAIS
7, rue Jean-Jaurès - NANTES
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378

Ventes et Locations
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

ROBIN
3, rue Franklin
NANTES
Tél. 127-11

Serrurerie Personnelle

L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.
Charles HAERTJENS, vice-présid.
Jean BABIN-CHIVAYE
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *

MM. Etienne HIBON, *
Anatole MANCAEU, anc. dép.
Robert PERCELINE, *
Paul RIGOUR, *
R. C. Nantes 739 B.

N'achetez rien avant de visiter
7, rue Copernic - NANTES

LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU
Vente directe de la fabrique au client

TOUS LES MEUBLES ET, LITERIE

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goutez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C^{ie}
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndicats
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacaoul - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Polioeurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

LE LONGERON

FORMATION D'UN SYNDICAT
Le mercredi 25 novembre dernier, Mennelet, Secrétaire Général adjoint de la C. F. T. C., accompagné de Belleval, se rendait au Longeron, petite localité des environs de Cholet, appelé par les ouvriers travaillant à l'usine de Textile de cette localité, au nombre d'environ 150. Une baisse de salaires, annoncée brusquement, sans aucune conversation préalable, avait inévitablement jeté l'émoi dans le personnel de l'usine dont les salaires étaient déjà des plus modiques.

Une réunion générale des ouvriers et ouvrières de l'usine eut donc lieu le 25 novembre au soir, au cours de laquelle, après avoir félicité les Longeronnais d'avoir fait appel aux syndicats chrétiens pour prendre en mains leurs intérêts, Mennelet donna un large aperçu très objectif, de la situation actuelle de l'industrie textile.

Il précéda ensuite la formation du syndicat qui groupa aussitôt l'unanimité des présents, soit 111, et qui s'est grossi depuis du reste du personnel de l'usine.

Puis la foule se retira, faisant confiance, pour examiner toutes les questions et décider des démarches nécessaires, en accord avec les dirigeants de la C. F. T. C., à son Conseil d'Administration, élu comme suit :

Président : Stanislas Rondard.
Vice-Présidente : Mlle Marie-Rose Poirier.
Secrétaire : Jules Guérin.
Secrétaire-Adjointe : Mlle Anne-Marie Guérin.
Trésorier : Gabriel Birot.
Trésorier-Adjoint : Victor Roy.
Actes Membres : Auguste Desfontaines, Louis Retailliau, Gabriel Teigné, Louis Boudard, Armand Guittey, Théodule Bossard, Mlle Elise Piffeteau.

Le lendemain, le syndicat avait une entrevue de près de deux heures avec le directeur de l'usine. Un terrain d'entente semble avoir été trouvé.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ne connaissant pas encore la réponse des patrons eux-mêmes, nous ne pouvons que nous borner à espérer fermement que se réalisera ce que tout le monde souhaite au Longeron comme à Cholet, dans tous les milieux, à savoir qu'une entente intervienne, donnant satisfaction à tous, et en évitant surtout que retombe principalement sur l'ouvrier les conséquences d'une situation économique exécrable dont il est le dernier à être responsable.

LA ROCHE-sur-YON.

UNION LOCALE

Le samedi soir 21 novembre, les syndicats tenaient une réunion à laquelle ils avaient invité M. le Chancelier Charpentier, directeur diocésain des Œuvres, qui voulut bien nous honorer de sa présence.

Notre infatigable propagandiste de l'U. R., le camarade Bachelier, avait bien voulu accepter de venir faire une conférence. Il fut plus éloquent et plus persuasif que jamais. Pendant plus d'une heure il tint l'auditoire sous le charme de sa parole. Il nous dit toute sa foi dans l'avenir du syndicalisme chrétien plus nécessaire que jamais. Il nous dit tant de belles choses avec cette conviction si ardente qu'on sent vraiment que c'est du fond du cœur que sortent ses paroles. Il galvanisa les énergies, un peu endormies depuis notre Congrès. L'assistance lui prouva qu'elle l'avait compris, par ses chaleureux applaudissements.

BIBLIOGRAPHIE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris (8^e)

Quelques nouveautés :

Mes Souvenirs, par le P. Marie-Antoine, Capucin. - Un volume format 18 x 10, 80 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Prix, broché, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 75.

Saint Bernard, par le P. F.-J. Thonard, A. A. - Un volume format 18 x 10, 104 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Broché, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 75.

Les Papes à travers les âges, deuxième série : de saint Pie I^{er} à saint Fabien, par E. Lacoste. - Un volume format 25 x 17, 128 pages, 120 illustrations, couverture illustrée. Prix : broché, 5 francs ; franco, 5 fr. 65. Relié, 9 francs ; franco, 10 fr. 05. La première série est en vente aux mêmes prix.

Ma visite à Thérèse Neumann, par Lars Eskeland. Traduit du norvégien par Per Skansen, et précédé d'une biographie de l'auteur. - Un volume format 18 x 10, 128 pages, 4 gravures hors texte, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Broché, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 75.

Une Petite-Sœur missionnaire (Sœur Marie-Mercédès, 1862-1925), par sa sœur Bénédicte. Préface de Mgr de Lobet, archevêque d'Avignon. - Un volume format 19 x 12, 278 pages, 5 photographies. Prix, broché, 10 francs ; franco, 10 fr. 85.

UN CATHOLIQUE NE PEUT PAS ÊTRE UN INDIVIDUALISTE.
Mgr PETIT DE JULLEVILLE.

Après un mot de remerciements du Président de l'Union locale, le camarade Chevolleau, président également du Syndicat des Cheminots, une causerie s'engagea au cours de laquelle tout le monde tomba d'accord sur la nécessité de la création d'un cercle d'études pour cet hiver. M. le Chancelier Charpentier invita les membres du syndicat féminin à venir profiter de suite des réunions du Cercle d'études qui ont lieu tous les 15 jours à l'Institution Jeanne d'Arc.

Pour le Cercle d'Etudes des syndicats masculins, nos concours nous est également acquis, et il ne tient qu'à nous de mettre à contribution les très grandes compétences que M. le Chancelier Charpentier possède sur toutes les questions sociales, et qu'il ne demande pas mieux que de nous dispenser pour le plus grand profit de tous, afin que nous puissions acquiescer la formation indispensable pour donner à notre action syndicale tout le développement nécessaire.

LES SABLES D'OLONNE

REUNION DU 22 NOVEMBRE 1931
Nous avons eu le 22 novembre la bonne fortune d'entendre les camarades Bachelier, propagandiste ouvrier de l'Union Régionale de l'Ouest, et Chevolleau, président de l'Union locale de La Roche-sur-Yon.

Malgré le manque de préparation de cette conférence quasi-improvisée, et malgré le beau temps qui invitait à la promenade, bon nombre d'auditeurs et d'auditrices avaient répondu à l'appel.

Chevolleau parla succinctement des groupes de syndicats de La Roche et de Nantes, et des avantages procurés par ces organismes.

Bachelier fit une magnifique conférence sur la noblesse du travail et sur les rapports entre employeurs et salariés, capital et travail. Et il insista tout particulièrement pour que le travail reçoive un salaire de famille, et non, comme il arrive trop souvent, un salaire... de famine.

Bachelier explique ensuite le fonctionnement des Syndicats, et nous engagea vivement à en former dans notre ville. Des tracts et des journaux furent distribués, et notamment le numéro spécial de la Vie Catholique du 21 novembre sur le syndicalisme chrétien.

Avant de nous séparer, nous avons tenu à former un bureau provisoire, pour préparer une nouvelle réunion pour le 12 décembre, au cours de laquelle nous espérons former plusieurs syndicats.

J. SERAY.

THOUARS

SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

REUNION DU 17 NOVEMBRE 1931
Le mardi 17 novembre, le groupe des Cheminots de Thouars tenait sa réunion mensuelle. Invité par le dévoué Secrétaire du Syndicat, le camarade Métaix, Chevolleau, président du Syndicat des C. R. Y. s'était rendu faire une conférence-causerie. Il constata avec beaucoup de satisfaction la progression assez rapide du groupe dont il avait présidé la constitution il y a trois ans.

Chevolleau, très écouté par l'assistance assez nombreuse, parmi lesquels cheminots venus au syndicat récemment, fit un bref historique du mouvement syndical chrétien dans toutes les professions de travailleurs, mais plus particulièrement parmi les cheminots. Il traita des nombreuses revendications obtenues par la Fédération jusqu'à ce jour, et de celles qui sont en cours, mais plus particu-

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

Les syndicats catholiques féminins, ont offert à leurs amis, le 8 et le 11 novembre, leurs deux séances récréatives.

Au programme :

Les heures obscures, drame en 3 actes.
Mlle Latic fait du spiritisme, comédie en 1 acte.

Réussite parfaite ! Cela grâce à la bonne volonté, à l'allant, et, il faut le dire, au talent de nos jeunes artistes !

Toutes nos félicitations vont à ces jeunes filles qui, avec une parfaite bonne grâce, nous prêtent leur généreux concours.

Cette année, comme les précédentes, l'assistance toujours nombreuse et les applaudissements des spectateurs ont été la juste récompense de leurs efforts, et nous ont prouvé que les syndicats catholiques féminins ont parmi les Poitevins, de nombreux fidèles et généreux amis !

A tous, nos remerciements bien sincères et l'assurance que nous apprécions pleinement la sympathie qui nous est témoignée.

GRAUSSURES BON-SECOURS

A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marne
NANTES

L. LÉVÊQUE
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES - Téléphone 129.18

MACHINES A COUDRE
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »
NEUF ET OCCASION

Cycles « RAPIDE-OUEST »
ACCESSOIRES ET REPARATIONS

Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres des Syndicats Chrétiens

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndicats sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ

Paris-Vêtements
20, Bd de la Liberté NANTES
22, rue du Marchix
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
à des prix inconnus à ce jour

Spécialité de Vêtements de Travail
Chémiserie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises tennis, kaki, grises et bleues 12 »
Pantalons à rayures, 16, 18, 25 et... 29 »
Casquettes, depuis 8 »
Bleus de travail, depuis 15 »
Complets coutils, solde d'été. 65 »
Complets Sport 75 »
Etc., etc...

(L'organisation de la Vie Sociale », p. 27)

Raoul DAUTRY,
Ingénieur en Chef de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Etat

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

Si j'ignore mes devoirs par ma faute, si je n'ai pas voulu m'en instruire, si j'ai négligé de reconnaître mes obligations et d'être renseigné sur les exigences de mon état, je deviens responsable et coupable de tout le mal qui peut sortir de cette ignorance.

BAUTAIN.

Si vous faites entrer un bon journal dans une famille, c'est comme un élixir de vie que vous y déposez.

LAÇORDAIRE.

COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndicats

On reçoit les Bons de l'Union Economique

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

POUR VOTRE CAFÉ servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE Interchangeable

Breveté France et Étranger

25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE BICHER, NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

Le Gérant : FOULON-Paul.

Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

Si j'ignore mes devoirs par ma faute, si je n'ai pas voulu m'en instruire, si j'ai négligé de reconnaître mes obligations et d'être renseigné sur les exigences de mon état, je deviens responsable et coupable de tout le mal qui peut sortir de cette ignorance.

BAUTAIN.

Si vous faites entrer un bon journal dans une famille, c'est comme un élixir de vie que vous y déposez.

LAÇORDAIRE.

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

ENTREPRISE GENERALE PEINTURE -- VITRERIE Papiers peints Glaces et Miroiterie Tentures
Installations complètes pour tous genres de Commerces

P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets

Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndicats

On reçoit les Bons de l'Union Economique

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

POUR VOTRE CAFÉ servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE Interchangeable

Breveté France et Étranger

25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE BICHER, NANTES

R. C. Nantes N° 410 B.

Le Gérant : FOULON-Paul.

Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats qui font construire une habitation familiale.

Si j'ignore mes devoirs par ma faute, si je n'ai pas voulu m'en instruire, si j'ai négligé de reconnaître mes obligations et d'être renseigné sur les exigences de mon état, je deviens responsable et coupable de tout le mal qui peut sortir de cette ignorance.

BAUTAIN.

Si vous faites entrer un bon journal dans une famille, c'est comme un élixir de vie que vous y déposez.

LAÇORDAIRE.